



## PREVISIONS FINANCIERES ANNEE 2023

### LES RECETTES :

#### Les cotisations :

Lors de l'Assemblée Générale de 2022 en Auvergne, il a été décidé de maintenir pour 2023, la cotisation à 32€ taux plein, la répartition entre national et région reste à 50% national et 50% région.

Le nombre de départ (décès – démissions - radiations) pour 2022 s'élevait à 51. Pour 2023 nous pensons que ce chiffre sera inférieur à 2022, en effet une mise à jour conséquente des adhérents a été faite fin 2022.

Le nombre de nouveaux adhérents pour 2022 s'élève à 19. Nous espérons pouvoir ramener ce nombre à 30 adhérents.

Le prévisionnel pour 2023, compte tenu de la baisse de cotisation qui avait eu lieu en 2022, est estimé à 8320€, ce calcul a été fait sur une base de cotisations payées de 280 adhérents sur 304. Nous espérons que les démarches entreprises par les délégués régionaux nous permettront d'atteindre ce montant.

<b>RECETTES</b>	<b>2023</b>	2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
702000 - Recettes diverses (activités régions)	500,00	620,50
702100 - Recettes diverses A.G.	20000,00	25516,00
740000 - Subventions AFPA Nationale	5000,00	5000,00
740600 - Subventions AFPA Region	2500,00	2500,00
754000 - Dons et Collectes	150,00	139,00
754120 - Abandons de frais par les bénévoles	12000,00	10863,66
754320 - Legs ou donations		
756000 - Adhésions	8320,00	7889,00
<b>Total</b>	<b>48470,00</b>	<b>52528,16</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
760000 - Produits financiers	1200,00	1053,32
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1200,00</b>	<b>1053,32</b>

### **Assemblée générale :**

L'assemblée générale aura lieu du 9 au 12 mai 2023 à Biscarrosse. Les réservations étant en cours, la participation prévisionnelle des amicalistes inscrits s'élève à 20000€.

### **Les produits financiers :**

Ils seront composés des intérêts du Livret bleu du Crédit Mutuel, compte tenu du taux d'intérêt en vigueur. La prévision est de 1200€.

### **Subvention AFPA national et région :**

Le président de l'ANR a négocié avec l'AFPA national afin de bénéficier d'une subvention. Celle-ci s'élève à 5000€.

La signature de la subvention Occitanie entre la région Occitanie et l'AFPA Occitanie, a eu lieu le 17 janvier 2023. Celle-ci devrait s'élever à 2500€ comme en 2022.

### **Les dons des membres du CA et des DR (réunions statutaires) :**

Le montant des dons des membres du CA et des DR, devrait être de l'ordre de 12000€, compte tenu de la nouvelle loi des finances parue en août 2022.

### **Voyages :**

Depuis fin 2022 le pôle voyage se décompose en plusieurs groupes : les voyages à l'étranger, les voyages régionaux et les voyages loisirs-détente. Cette mise en place se fait de façon lente. Aucun frais ne devrait être imputé à l'ANR.

**LES DEPENSES :**

<b>DEPENSES</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
606400 - Fournitures administratives	600,00	549,56
613000 - Locations logiciel AssoConnect	510,00	449,40
613100 - Location Eurovote	1050,00	990,00
615600 - Maintenance(zoom)	158,68	167,88
616000 - Primes d'assurances	250,00	237,25
622000 - Rémunération d'intermédiaires		
623400 - Récompenses et cadeaux	180,00	165,87
623800 - Divers	200,00	172,00
625000 - Frais divers organisation A.G.	23000,00	28930,90
625100 - Voyages et déplacements	9242,00	8701,34
625700 - Réceptions	3000,00	2719,72
625710 - Activités Régions	5050,00	3381,30
626000 - Frais postaux et de télécommunications	420,00	354,19
627000 - Services bancaires et assimilés	50,00	45,00
627100 - Services bancaires Régions	60,00	173,40
658600 - Cotisations UFR	2100,00	1976,00
<b>Total</b>	<b>45912,68</b>	<b>49013,81</b>

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2557,32</b>	<b>3514,35</b>
--------------------------------	----------------	----------------

<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1200,00</b>	<b>1053,32</b>
---------------------------	----------------	----------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3757,32</b>	<b>9567,67</b>
----------------------	----------------	----------------

### **Le fonctionnement courant :**

Ce poste correspond à tous les frais nécessaires au fonctionnement de l'amicale, soit une enveloppe de 4635€, dont : fournitures administratives 600€, AssoConnect 510€, Zoom et Vote électronique 1210€, prime d'assurance 250€, frais postaux 420€, divers 200€, récompenses cadeaux 180€, services bancaires national 60€.

### **U.F.R. :**

Pour 2023, la cotisation due à l'U.F.R. devrait rester à 3€ par adhérent et 1.25€ par adhérent et par trimestre pour la revue « Le courrier des retraités ».

Compte tenu du nombre d'adhérents à l'U.F.R. et à la revue « Courrier des retraités », tenant compte des informations connues à ce jour, une enveloppe de 2100€ est prévue.

### **Revue CONTACT :**

La revue « Contact » paraîtra en 2023 à trois reprises. Les frais d'expédition sont pris en charge par l'AFPA. Seuls les envois aux nouveaux adhérents sont pris en charge par l'ANR, soit une enveloppe de 100€.

### **Logiciels et internet :**

Abonnement AssoConnect est en augmentation, celui-ci tient compte des nouveaux forfait mis en place, pour 2023 le montant sera de 510€, abonnement ZOOM 160€, abonnement vote électronique 1050€.

### **Participations aux animations régionales (PAR) :**

La P.A.R. pour 2022 a été versée aux régions, certaines d'entre elles : GRAND-EST - IDFR – LANG – MIPY – RALP, ont réussi à organiser certaines animations. Nous espérons que les conditions sanitaires permettront à nombre d'entre elles de réunir leurs adhérents en 2023 et de recréer de la convivialité ainsi qu'un lien amical qui nous fait grand défaut depuis la pandémie.

De ce fait et avec beaucoup de prudence nous avons prévu une enveloppe de 5400€.

### **Plan de relance : une dotation complémentaire sera affectée aux régions qui présenteront des projets dans ce sens.**

Pour rappel, les « P.A.R. » non utilisées dans les années antérieures restent attribuées à la région (décision de l'A.G. 2016).

### **Assemblée Générale :**

Les frais engagés par l'ANR, pour 2023 doivent être couverts par la participation financière des amicalistes. Ces frais correspondent aux sorties, hébergement et restauration. Un prévisionnel est estimé à 23000€ pour une recette de 20000€.

Les frais concernant l'organisation et la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la charge de l'Amicale, soit 3000€ inclus dans les 23000€.

**Plan d'actions 2023 :**

Une somme de 260€ est prévue pour les différentes actions pour faire connaître l'ANR. Cette somme reste minime compte tenu de la pandémie toujours présente actuellement. Cette somme pourra être abondée en fonction du plan de relance arrêté.

**Préparation retraite :**

Nous avons budgété une somme de 420€. Somme qui tient compte de la pandémie.

**Justificatifs des dons :**

Le montant des justificatifs des dons des membres du CA et des DR (lors des réunions statutaires) devrait être de l'ordre de 12000€, compte tenu de la nouvelle loi des finances parue en août 2022.